



SEANCE
22 Janvier 2024

OBJET :
*Convention tripartite
entre la commune, le
Grand Avignon et les
écoles de musique
associées-
Modification des
modalités*

RAPPORTEUR :
JL BARCELLI

N°
2024-01-01

PJ :
2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux janvier, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis par convocation en date du 16 Janvier 2024 conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

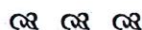
Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL - Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ – Patrick MARTHOURET– Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Aurélié NOUGIER représentée par Josette PULITI
Sabah BOULMAIZ représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Marion PAPADOPOULOS représentée par Anthony GIACOMONI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Line PIGHINI représentée par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI



Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°1 du 9 juillet 2018 relative à la convention tripartite des écoles associées au conservatoire du Grand Avignon,

Considérant que la commune d'Entraigues sur la Sorgue a adhéré par délibération susvisée au dispositif « école associée au conservatoire de musique du Grand Avignon » mis en place par la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,

Considérant que la commune a signé une convention avec le Grand Avignon et l'association Mélodia afin qu'elle bénéficie de la

labélisation ; ce qui permet de bénéficier du soutien culturel du conservatoire de l'agglomération, tant en terme de programmation musicale que de formation des intervenants musicaux et d'une participation financière de la communauté d'agglomération au frais de scolarité supportés par les familles,

Considérant que ce dispositif est applicable depuis l'année scolaire 2018/2019 et qu'il convient de modifier l'article 4 de la convention afin d'y ajouter la mention ci-dessous :

« Avant toute proposition de modification tarifaire soumise à la décision de l'association, le contractant s'engage à en informer la mairie et le Grand Avignon par courrier recommandé avec accusé de réception. »

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Par 24 voix POUR

5 ABSTENTIONS : M. DUCHENE, Mme PIGHINI, M. TESTUD, Mme MACIA, M. MOUTTE

- VALIDE la modification de la convention tripartite, à compter de l'année scolaire 2024/2025
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance, Le Maire,

Josette PULITI



GUY MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 30/01/2024
Après dépôt en Préfecture le : 26/01/2024
Après publication ou notification le : 30/01/2024
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication